

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Travaux de mise en conformité de la station d'épuration de PERROS-GUIREC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 25 septembre 2019, une enquête publique est ouverte du mardi 15 octobre 2019 (8 h 30) au vendredi 15 novembre 2019 (16 h 30). Cette enquête est organisée suite à la réception, le 9 juillet 2018, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, d'une demande d'autorisation environnementale présentée par le président de Lannion-Trégor Communauté concernant la restructuration de la station d'épuration de PERROS-GUIREC, et d'une demande de dérogation à la loi littoral.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sous les rubriques 2.1.1.0 (1°) (stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales, supérieure à 600 kg de DBO5) et 3.3.1.0 (2°) (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha) de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du même code, et à dérogation à la loi littoral au titre du code de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête comporte la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (étude d'impact, résumé non technique du projet et mention des textes qui régissent cette enquête publique), le dossier de demande de dérogation à la loi littoral, les avis émis sur ce projet par l'Agence régionale de santé (ARS) le 11 juillet 2018, la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Lannion le 6 août 2018 et la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo le 4 octobre 2018, l'avis de l'Autorité environnementale (AE) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du 24 juillet 2019 et le mémoire en réponse aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'Autorité environnementale (AE).

Monsieur Christian ROBERT, expert indépendant, est désigné commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé :

- sous format papier, dans les mairies de PERROS-GUIREC (siège d'enquête) et de SAINT-QUAY-PERROS et dans les bureaux de Lannion-Trégor Communauté ;
- sur les sites internet de la mairie de PERROS-GUIREC, Lannion-Trégor Communauté et des services de l'État en Côtes-d'Armor.

Les personnes intéressées par cette enquête publique peuvent, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, prendre connaissance du dossier dans les mairies de PERROS-GUIREC (siège d'enquête) et de SAINT-QUAY-PERROS et dans les bureaux de Lannion-Trégor Communauté, et formuler leurs observations ou propositions :

- soit sur les registres d'enquête mis à leur disposition dans les mairies de PERROS-GUIREC (siège d'enquête) et de SAINT-QUAY-PERROS, ainsi que dans les bureaux de Lannion-Trégor Communauté ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à l'hôtel de ville de PERROS-GUIREC - place de l'hôtel de ville - 22700 PERROS-GUIREC. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement.html>), ainsi que sur celui de la mairie de PERROS-GUIREC (<http://www.perros-guirec.com/>), et versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête ;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairies de PERROS-GUIREC le mardi 15 octobre 2019 de 8 h 30 à 12 h 30, le jeudi 7 novembre 2019 de 13 h 30 à 17 h 00 et le vendredi 15 novembre 2019 de 13 h 30 à 16 h 30 ; de SAINT-QUAY-PERROS le vendredi 25 octobre 2019 de 8 h 30 à 12 h 00 et dans les bureaux de Lannion-Trégor Communauté le mercredi 30 octobre 2019 de 13 h 30 à 17 h 30.

A l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra à Lannion-Trégor Communauté et aux mairies de PERROS-GUIREC (siège d'enquête) et de SAINT-QUAY-PERROS, pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques » pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête et seront consultables sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement.html>), ainsi que sur celui de la mairie de PERROS-GUIREC (<http://www.perros-guirec.com/>).

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Lannion-Trégor Communauté - 1 rue Gaspard Monge - 22300 LANNION (eau.assainissement@lannion-tregor.com) - tél : 02 96 05 60 80.